



André WOJCIECHOWSKI
Député de la Moselle
Maire de la Ville de Saint-Avold

Saint-Avold, le 23 mai 2011

à
Monsieur Claude GUEANT
Ministre de l'Intérieur et de
l'immigration
Place Beauvau

75800 PARIS

Monsieur le Ministre,

Cela fait très longtemps que je vous apporte mon soutien fort, mais je ne comprends pas pourquoi tant d'obstination sur la politique de sécurité routière, pourquoi vous laisser manipuler à ce point.

Faut-il réellement perdre les prochaines élections ?...après la Lorraine qu'on abandonne, le régime minier qu'on supprime, voilà la sécurité routière qu'on met en avant avec des mesures ridicules.

Plutôt que de mettre en avant les efforts réalisés et oui les actions déjà réalisées ce n'est pas rien, voilà que l'on remet en place la machine à perdre, pourquoi ?

La politique de « sécurité routière » n'est pas dictée par une quelconque volonté de réduire une cause de mortalité en France.

o La politique ultra-répressive, dont tous les citoyens font les frais - *sauf les élites administratives qui circulent avec des véhicules officiels avec chauffeurs, évidemment* - est uniquement dictée par :

■ Le souhait du gouvernement de générer, le plus facilement possible et le plus efficacement possible, des rentrées fiscales additionnelles. C'est bien cette logique du volume et du chiffre qui a présidé à l'installation des systèmes automatisés et déshumanisés de sanction...La localisation de ces systèmes et leurs implantations témoignent également du soin apporté au « business plan » de ces machines à « fric » modernes. Convenez Monsieur le Ministre, que vous ne trouverez aucune cabine de contrôle de vitesse devant un hôpital ou une école...normal : elles ont toutes été installées en pleine ligne droite, sur des routes à plusieurs voies, voire des autoroutes, c'est-à-dire là où les accidents sont les plus rares. Devrais-je vous rappeler que moins de 8% des morts sur la route se tuent sur des voies dites « rapides » ou « autoroutes » ?

Mais c'est tellement plus simple de prendre un automobiliste en excès de vitesse sur une portion roulante...et tellement plus lucratif d'en prendre plusieurs, chaque heure !

■ La complaisance avec laquelle le gouvernement se laisse dicter tout ou partie de sa conduite par des associations de victimes du type de la « Ligue contre la violence routière ». S'il est évident que l'émoi des familles de victimes ne doit pas rester sans écho, pour autant, doit-il constituer les fondements de la pensée du gouvernement ? Monsieur le Président, je livre à votre réflexion une question : si le gouvernement appliquait dans l'aérien le même mode de pensée manichéen et étroit, pensez-vous que vous continueriez à pouvoir vous déplacer en avion ? Tous les avions seraient cloués au sol ! La DGAC respecte l'émoi des familles de victimes, mais ne s'en laisse pas compter pour autant. Pourquoi les millions d'automobilistes sans histoire et respectueux devraient-ils subir les foudres des quelques « ayatollahs » de la répression routière ?

o D'autres sources de mortalité bien plus significatives ne font l'objet d'aucune attention, car elles ne sont pas monétisables par le gouvernement.

Je n'en veux pour preuve de cet état de fait que l'exemple suivant : la France perd, chaque année, par suite d'accidents domestiques, 20 000 personnes...cinq fois plus que dans des accidents de la route,! Monsieur le Ministre! A-t-on entendu notre gouvernement s'inquiéter de cette saignée opérée dans les forces vives de notre pays ? Bien sûr que non ! Et c'est assez logique...tant que le gouvernement ne pourra pas interdire et donc sanctionner pécuniairement les chutes de toit, les brûlures au 3^e degré, les explosions au gaz, cette hémorragie-là ne fera l'objet d'aucune attention.

La politique de « sécurité routière » est uniquement axée sur une répression féroce, aveugle et déshumanisée qui n'est plus tolérable

o La vitesse est, au mépris de la plus élémentaire honnêteté intellectuelle, érigée en vice absolu du conducteur et en variable - faussement - clé de la baisse de la mortalité sur les routes.

■ La vitesse, Monsieur le Ministre, n'est pas une cause d'accident. Sans quoi tous les pilotes de courses seraient déjà morts, puisque roulant tous « vite ». La « vitesse excessive » est déjà une notion plus saine à manipuler. L'excès étant à caractériser, non pas par rapport à une norme stérile, comme le fameux 130 sur autoroute, mais par rapport à des conditions de circulation. Stigmatiser la vitesse, car il est si simple de la contrôler - automatiquement qui plus est ! -, pour prélever l'impôt, relève de l'escroquerie intellectuelle pure et simple. Oui la vitesse accroît les effets d'un choc, mais telle ne le génère pas. Le choc naît d'un comportement non adapté : absence de contrôle en déboitant, distance trop faible avec le véhicule qui vous précède, méconnaissance du comportement d'une automobile sur sol humide, etc.

o Pouvons un peu plus le raisonnement de votre clairvoyant gouvernement: pourquoi ne pas simplement interdire aux automobiles de circuler? A l'arrêt, la vitesse est nulle, elle ne peut donc pas être plus basse ! Ainsi serons-nous tous en sécurité !

Dois-je, pour conclure sur ce mauvais procès fait à la « vitesse » au lieu de la « vitesse inadaptée aux conditions de circulation », vous rappeler, Monsieur le Ministre, que les limitations de vitesse ont vu le jour en France, en 1973...pour réduire notre consommation de pétrole...et donc aucunement pour des raisons de pseudo « sécurité routière » ?

o La politique conduite par le gouvernement vise uniquement à criminaliser l'automobiliste...aucunement à le responsabiliser, ni à lui permettre d'adopter un comportement à même de réduire son exposition au danger.

« Pour imposer que la sanction abusive et automatique des automobilistes devienne socialement acceptable, alors que nous avons tous, nous électeurs, une automobile, votre gouvernement a cru intelligent de « criminaliser » les automobilistes tout en les déresponsabilisant.

Ainsi, à 129 km/h sur autoroute, l'automobiliste est vertueux, il adopte un comportement exemplaire, il maîtrise sa vitesse, il n'est donc « pas dangereux pour les autres » et se trouve donc « en sécurité » lui et ses passagers.

Le même automobiliste, à 131 km/h devient subitement un dangereux criminel qu'il convient de sévèrement sanctionner en déployant tout ce que la technologie moderne peut offrir : de laser, à la voiture de course bleu marine (j'y reviendrai) à...l'hélicoptère avec caméras cynémométriques et thermiques embarquées !

o La répression atteint les usagers de la route, pas les dangers de la route.

Telle qu'a été mise en place la politique du chiffre et de répression de votre gouvernement, sont sanctionnés ceux qui utilisent beaucoup la route. Il est impensable d'échapper aux forces de l'ordre ou aux radars automatiques lorsque vous faites 40 000 km par an, ou plus. Vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Ministre, que les « contrôles » des forces de l'ordre ne visent aucunement à faire baisser la vitesse, mais à « exécuter » l'automobiliste d'un bon tir de « laser ».

Les techniques employées sont directement issues des techniques de guérilla militaire : combien d'opérations sont ainsi conduites par une petite équipe, très mobile, embusquée sur une position déportée, en hauteur de préférence, le tireur - pardon, l'agent -, ayant un genou à terre, un autre en appui sur un capot de véhicule, épaulant fermement son fusil, pardon, son laser. La variante consistant à vous abattre, pardon, vous « contrôler », d'un tir dans le dos.

o Les modalités de la répression sont devenues tellement féroces qu'elles font courir plus de risques aux agents de la force publique et aux automobilistes que les comportements soit disant outranciers de ces derniers.

J'en veux pour preuve les nombreuses courses poursuites conduites par la gendarmerie au volant de Subaru Imprezza WRX, qui nécessitent que l'équipage roule à plus de 240 km/h durant de longs kilomètres...pour rattraper un modeste Scenic lancé, lui, à ...140 km/h! L'émission TURBO sur M6 a réalisé un reportage édifiant sur les pratiques de la gendarmerie et sur sa conduite incroyablement dangereuse pour relever une infraction si modeste.

Et lorsque ce ne sont pas les voitures de poursuite - dont le parc a drastiquement diminué compte tenu des nombreux accidents survenus et impliquant ces véhicules d'interception - ce sont les motards qui prennent le relais, au péril de leur vie.

L'un d'entre eux, issu des rangs de la Police Nationale, a encore laissé sa vie il y a quelques semaines à vouloir poursuivre une automobile en légère infraction.

o Le gouvernement n'a conduit aucune réflexion ambitieuse alternative au tout répressif.

Comment peut-on supporter, Monsieur le Ministre, d'être perpétuellement taxés par de véritables agents du fisc arborant l'uniforme de la Police ou de la Gendarmerie, alors que pour réduire l'accidentologie, aucune prévention sérieuse n'est mise en place ?

Comment expliquer que le permis de conduire ne soit pas réformé, qu'il n'impose pas une épreuve plateau comme pour les motards ? qu'il n'impose pas l'apprentissage des manœuvres d'urgence ? qu'il n'impose pas la simulation de chocs et tonneaux ? On peut légitimement penser que la prévention ne rapportant rien, elle n'intéresse pas nos dispendieux gouvernants qui ont grand besoin de financer leur train de vie et l'Etat tout entier.

Comment expliquer que les infrastructures ne soient pas, en certains endroits critiques, adaptées (passages à niveaux, rambardes de sécurité qui découpent les motards, éclairage, etc.) ?

Ces panneaux c'est d'abord de la prévention, ils ont été mis en place pour cela, aujourd'hui on les découpe, quels en seront le coût et le danger du personnel au bord des routes ?

Je pense très sincèrement Monsieur le Ministre que vous faites fausse route.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.